



**OCDE**

**GUIDE POUR LES MEMBRES  
DU COMITÉ DIRECTEUR**

# Gestion des établissements

Gestion des établissements d'enseignement supérieur

# d'enseignement

# supérieur



# Bienvenu(e)s !

L'OCDE est heureuse de vous accueillir en tant que membre du Comité directeur de l'IMHE. Votre rôle essentiel est d'assurer la pertinence et la vitalité des travaux de l'IMHE. Les membres du Comité directeur ont une influence directe sur la conduite des travaux de la Direction de l'OCDE dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais également sur l'intérêt et la qualité des rapports d'IMHE.

Cette brochure vous propose un aperçu général de votre rôle. Des informations plus détaillées sur le rôle d'un membre du Comité directeur de l'IMHE sont disponibles.

Si vous désirez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : [IMHE.Contact@oecd.org](mailto:IMHE.Contact@oecd.org).

## Quelques mots sur l'IMHE

Le programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur (IMHE) fait partie de la Direction de l'Éducation de l'OCDE. Créé en 1969, le Programme regroupe aujourd'hui plus de 250 membres de plus de 50 pays différents. L'IMHE est un forum permanent destiné à permettre aux professionnels de l'éducation d'échanger leurs expériences, de tirer profit du partage de leurs réflexions, pensées et analyses. L'IMHE travaille essentiellement sur la gouvernance et la gestion des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur dans un environnement politique qui évolue. Les activités en cours impliquent, entre autres, l'enseignement supérieur et le développement des villes et des espaces régionaux, la qualité et l'évaluation des résultats de l'enseignement, et la gestion de l'internationalisation.

[www.oecd.org/edu/imhe](http://www.oecd.org/edu/imhe)

## Informations juridiques et structurelles

Les membres du Comité directeur sont nommés pour une durée fixe de trois ans. Ils ne peuvent être réélus qu'une fois, (toutefois cette clause ne s'applique pas aux pays ne comptant qu'un établissement membre du Programme.)

Les participants de chaque pays membre élisent ensemble un ou deux représentants au Comité directeur en suivant une procédure approuvée par celui-ci. Les participants d'économies non membres peuvent prendre part au Comité directeur, en tant que participants de plein droit ou en tant qu'observateurs, selon la décision du Comité directeur. Pour de plus amples informations, merci de contacter le Secrétariat.

Le Comité directeur compte, à l'heure actuelle, un Président et cinq Vice-présidents. Le Président et les Vice-présidents forment le Bureau. Le Bureau assiste le Comité dans la préparation des réunions, dans la mise à disposition du Secrétariat d'instructions relatives à certains sujets mis en évidence entre les réunions et dans la

planification du programme de travail. Le document EDU/IMHE/GB(2008)5, que vous pouvez obtenir auprès du Secrétariat, présente le rôle du Bureau de façon plus détaillée.

Les décisions prises par le Comité directeur respectent la stratégie globale de l'Organisation. Les activités et autres recommandations sont mises en place en accord avec les priorités du Comité des Politiques d'Éducation.

## Votre rôle est de :

- définir et approuver le Programme de travail et de budget de l'IMHE ;
- hiérarchiser les activités et les résultats de l'IMHE ;
- formuler des recommandations ayant des implications politiques majeures ;
- évaluer les résultats des travaux menés par l'IMHE ;
- contrôler la qualité et la rapidité de production des résultats, des activités et des projets ;
- diffuser ses résultats auprès des membres de l'IMHE dans votre pays et à l'international ;
- déterminer le montant de la contribution annuelle des participants ;
- donner votre avis sur les candidatures d'organismes souhaitant rejoindre le Programme ;

## Ce que cela implique

- Les membres du Comité doivent connaître le protocole standard de réunion adopté par l'OCDE ainsi que maîtriser le contexte dans lequel se déroulent les réunions du Comité directeur. Ceci inclut la stratégie à moyen terme et le processus budgétaire de l'OCDE, le mandat et le programme de travail de l'IMHE. Le Secrétariat veille à ce que les documents pertinents soient portés à votre attention.
- Les membres doivent assurer une présence régulière aux réunions du Comité directeur et transférer l'information aux nouveaux délégués si besoin.
- Il est essentiel que les membres du Comité directeur se tiennent informés et préparés avant les réunions du Comité directeur.
- Les membres du Comité directeur doivent garder à l'esprit, lorsqu'ils indiquent leurs priorités, qu'ils représentent un collectif d'organismes et d'institutions et non un point de vue individuel.
- Les membres doivent connaître la position adoptée par les délégués de leur pays auprès des organismes secondaires du Comité des politiques d'éducation et des autres Comités liés à l'éducation. Ils doivent rester en contact avec leur représentation permanente auprès de l'OCDE. Le respect du principe « Un pays, une voix » est indispensable au succès des travaux de l'OCDE.

### ***Mener une réflexion stratégique nuancée et responsable***

- > Les membres du Comité directeur doivent réfléchir collégialement, avec honnêteté, aux réussites, aux échecs et à leurs facteurs sous-jacents, en s'appuyant sur l'expérience des membres de chaque pays.
- > Les membres doivent formuler des remarques positives, nuancées et constructives.

### *S'informer et informer*

- > Les membres du Comité directeur doivent rester informés des activités menées par l'IMHE (rapport d'activités, bulletin d'information, site internet, documentation).
- > Ils sont tenus de participer aux événements organisés par l'IMHE autant que possible.
- > Ils doivent contacter régulièrement les membres du Programme dans leurs pays respectifs pour connaître leurs besoins et transmettre ces informations au Secrétariat.
- > Ils doivent dresser un bilan des réunions à l'attention des établissements membres de leur pays.
- > Les membres du Comité directeur doivent favoriser le recrutement de nouveaux établissements membres dans leur pays.

## Comment se déroule une réunion

La définition de l'ordre du jour du Comité directeur est libre. Le choix des questions peut émaner du Comité et/ou du Secrétariat ou peut également concerner les exigences applicables à l'ensemble de l'Organisation. L'ordre du jour est soumis à l'approbation du Président du Comité directeur avant d'être transmis aux autres membres du Comité directeur. Étant donné le temps limité, les activités présentées sont sélectionnées en fonction de l'avancée des travaux, de leur impact potentiel ou de l'intérêt manifesté par le Comité. Les questions peuvent être présentées pour décision et approbation ou à titre informatif et ne pas nécessiter d'approbation. En dehors des réunions, le Comité peut être consulté par procédure écrite. Dans ce cas, le Comité directeur dispose d'un délai de trois à six semaines pour donner son avis. L'absence de réponse a valeur d'accord.

## ***La documentation***

L'ordre du jour est communiqué six semaines à l'avance environ. Le Secrétariat s'efforce de faire en sorte que les documents soient disponibles aussitôt que possible et au plus tard 7 jours avant la réunion dans les deux langues officielles de l'OCDE (anglais et français), conformément aux Règles de Procédure de l'Organisation [C(2007)14/FINAL]. Ils sont envoyés par courriel et pour ceux qui y ont accès, via le système OLIS. Chaque document reçoit une côte officielle.

## ***Le lieu***

Les réunions du Comité directeur ont généralement lieu au siège de l'OCDE à Paris ([www.oecd.org/conferencecentre](http://www.oecd.org/conferencecentre)). Elles peuvent être organisées ailleurs sous certaines conditions. Si un membre souhaite qu'une réunion se tienne dans son pays, merci de contacter : [leslie.diamond@oecd.org](mailto:leslie.diamond@oecd.org)



Devenez membre IMHE

Pour plus d'informations

[www.oecd.org/edu/imhe/join](http://www.oecd.org/edu/imhe/join)

Ou contacter

[imhe@oecd.org](mailto:imhe@oecd.org)

[www.oecd.org/edu/imhe](http://www.oecd.org/edu/imhe)

**imhe**

